**CR Négociation du 13 juin 2023**

**Composition du CSEC de l’UES**

Les organisations syndicales ont été réunies pour négocier la nouvelle composition du CSEC. Le CSEC (Comité Social et Économique Central) est une instance représentative obligatoire pour toute entreprise de plus de 50 salariés et disposant de plusieurs établissements, donc de plusieurs CSE.

À la fin de chaque cycle électoral et au vu des résultats dans chaque établissement, la composition du CSEC est renouvelée : chaque établissement envoie un ou plusieurs représentants de l’organisation syndicale majoritaire localement, le nombre de représentant dépendant de l’effectif du site.

Cette instance est de la plus grande importance, c’est l’occasion lors des 4 ou 5 réunions annuelles de s’entretenir directement avec M. TRAPPIER ET M. SEGALEN des problèmes récurrents et de la réalité du terrain.

**La direction souhaite limiter à 15 élus titulaires et 15 élus suppléants la représentativité des organisations syndicales au CSEC.**

**À ce jour, les propositions de la direction ne permettent pas à tous les établissements d’être représentés (Poitiers par exemple).**

En quatre ans, les effectifs de l’entreprise ont progressé de plus de 800, et cela ne va pas s’arrêter…

**C’est pourquoi la CGT demande que le CSEC comporte 16 élus titulaires et 16 élus suppléants, tous les sites seraient ainsi représentés et l’équilibre des effectifs respecté.**

**PROPOSITIONS CGT \***



\* **En rouge propositions CGT**

**Prochaine réunion de Négociation mardi 27 juin**